

SASU 1V+
Société par actions simplifiées unipersonnelles
Au capital de 1000.00 euros
Siège social : 22, Avenue Victor Hugo
64110 JURANÇON
841 203 631 RCS PAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 Juillet 2024

L'an 2024,

Le 12 juillet,

A 11 heures,

Le soussigné Mr Vincent LESTELLE actionnaire unique de la société **SAS 1V+**, société par actions simplifiées unipersonnelles au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 parts de 1 euro chacune, a décidé de prendre les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE RESOLUTION :

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés, Mr Vincent LESTELLE décide de transférer le siège social du 22 Avenue Victor Hugo – 64110 JURANÇON au 15, Avenue du Béarn– 64110 JURANÇON.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 15, Avenue du Béarn– 64110 JURANÇON »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.